



RESOLUTION « Unifier la FSU à la Territoriale »

Les services publics locaux jouent un rôle central en terme de redistribution des richesses. Au contraire de la logique libérale de privatisation et de rentabilité, les services publics territoriaux doivent être développés pour répondre aux besoins sociaux fondamentaux, de manière démocratique, équitable et universelle. Nous réaffirmons l'importance de ce versant de la Fonction Publique à l'heure d'une nouvelle étape du processus de décentralisation. C'est en partant des missions de service public que nous souhaitons contribuer au débat sur toutes les questions posées : la fiscalité locale, la démocratie sociale, les missions et les compétences des collectivités territoriales.

Les prochaines élections professionnelles de 2014 vont concerner l'ensemble des trois versants de la Fonction Publique, notamment le versant territorial. Elles sont cruciales. Cette échéance constitue une priorité pour notre syndicat mais aussi pour la fédération et nécessite l'investissement et la mobilisation de toutes et tous. Lors des précédentes élections de 2008, pour sa première apparition sur ce versant de la FP, la FSU a réussi à obtenir 3,1 % des suffrages sur l'ensemble des CTP des collectivités locales en ne présentant ou ne pouvant présenter des listes que dans 350 des plus importantes collectivités du pays. Malgré des problèmes d'organisation essentiellement liés à la construction de la FSU, le SNUCLIAS et l'UNATOS ont grandement contribué à l'obtention des 28500 voix de la FSU. Ce résultat «satisfaisant» pour une première apparition à ce scrutin ne sera cependant pas suffisant pour obtenir une représentativité permettant l'obtention d'un siège au sein du CSFPT, synonyme également de droits syndicaux accrus. C'est ce qui donne une légitimité forte à nos deux syndicats pour le projet d'une nouvelle organisation dans la fédération et ce, dans le contexte rénové par la nouvelle réglementation issue de la loi du 5 juillet 2010. Cette loi dite de rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique traduit les avancées obtenues par les organisations syndicales, dont la FSU, et va dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale. Ainsi, les enjeux sont clairs et nos syndicats, mais également l'ensemble des forces de la fédération, se doivent de relever un certain nombre de défis directement liés à cette échéance. Pour arriver au seuil minimum de 5%, qui permettrait d'obtenir un siège au CSFPT et améliorer sensiblement notre représentativité dans la FPT, les listes FSU dans les Comités Techniques des collectivités locales devront donc faire un bond quantitatif, lié automatiquement à l'augmentation de nos équipes syndicales dans les collectivités où nous n'avons pas pu déposer de listes en 2008, sans oublier bien sûr le renforcement de nos syndicats et sections déjà constitués.

Mais nous devons aller plus loin. Nous devons penser et préparer l'avenir et nous adapter à ce nouveau contexte en proposant et en impulsant une dynamique nouvelle.

Lors de son congrès de Figeac, l'UNATOS s'est transformée en SnuACTE. Son champ de syndicalisation est devenu le même que celui du SNUCLIAS. De facto cette situation nous impacte et ne peut être, à nos yeux que transitoire sauf à générer une situation conflictuelle. Elle nous oblige aussi à repenser la situation de l'organisation fédérale dans notre secteur.

C'est pourquoi, et conformément au mandat donné par le Bureau National de juin 2012, notre syndicat s'est engagé dans un processus de contacts, de rencontres et de discussions rendus nécessaires par la situation ainsi créée, qui doit permettre, le rapprochement, puis le rassemblement pour aboutir enfin à la fusion de nos syndicats par la création d'une nouvelle entité syndicale constituée de toutes celles et tous ceux qui souhaiteront rejoindre **la FSU Territoriale**.

Pour cela nous devons repenser les contours structurels et organisationnels du SNUCLIAS par la création d'une nouvelle organisation syndicale et préciser le périmètre statutaire nécessaire à cet objectif. Nous devons également définir les modalités et le calendrier de ce rapprochement puis de cette fusion, qui s'accompagnera d'initiatives communes : revendications syndicales portées ensemble aux niveaux national et local, formations syndicales, communications interne et externe, expressions médiatiques, mais également toute initiative de nature à réussir ce projet nécessaire et incontournable.

Cette situation va nécessiter beaucoup d'énergie, d'écoute mutuelle et la capacité de toutes et tous à faire des compromis pour obtenir des avancées.

Nous devons, en conséquence, être en mesure de reconsidérer notre évolution tant sur le plan organisationnel que structurel et ce, dans des délais assez courts.

Préalable indispensable : le partage de nos valeurs. Notons dans un 1^{er} temps que nos 2 organisations sont adhérentes de la même fédération, et à ce titre se réclament des mêmes orientations et de la même conception du fédéralisme.

« Cf. : La FSU promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant, et pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels qu'elle regroupe. Elle œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie. Elle contribue à la défense et à la promotion des Droits de l'Homme. Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société. Elle agit pour ces objectifs en France, en Europe et dans le monde. Elle favorise la coopération et la solidarité syndicales internationales, notamment avec les pays les plus pauvres La Fédération donne la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle. Elle a en permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels, de défendre avec force leurs revendications, et, d'élaborer des propositions afin de construire des alternatives aux politiques actuelles. Elle associe l'ensemble des syndiqués au débat et à la vie de la Fédération. Ainsi, elle favorise l'émergence d'un véritable point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître. »

Il faut aussi et dans le même esprit considérer la fin de notre déclaration commune lors du CDFN de septembre 2012. *« Construisons ensemble un nouvel outil syndical dans la FPT, c'est ce qu'attendent de nous nos collègues, nos militants et nos adhérents, un syndicalisme unitaire et indépendant. Un syndicalisme démocratique tant vis-à-vis des adhérents que des salariés, reposant sur son autonomie de décision et de fonctionnement, souverain dans son champ et participant pleinement à l'activité fédérale. »*

Et pour rappel quelques éléments qui fondent notre syndicalisme : *« Le SNUCLIAS-FSU se propose de lutter pour plus de justice sociale. Il contribue à la promotion des droits humains y compris dans*

l'exercice de nos métiers et dans l'exécution de nos missions de service public. Il défend une organisation sociale animée par des valeurs de liberté et de solidarité. Notre syndicat lutte contre toutes les formes d'exploitation, toutes les formes de discriminations qu'elles soient raciales, sexistes, antisémites, homophobes...Le SNUCLIAS dénonce et s'oppose au libéralisme et à la mondialisation ultra libérale. Notre syndicat lutte aussi pour retrouver les vertus d'un syndicalisme ouvert, démocratique et unitaire, qui rompt radicalement avec ces structures pyramidales où le sommet n'entend plus la base, où les acquis sont bradés, les revendications oubliées et les plus fragiles abandonnés.

C'est sur ces bases que doit se construire notre évolution.

Sur le plan organisationnel : Sans remettre en cause la souveraineté de notre organisation basée sur des syndicats départementaux, il faut tout de même repenser celle-ci. Le SNUCLIAS et le Snu-ACTE sont différents, très différents même. Nous ne voulons pas aller au Snu-ACTE, le Snu-ACTE ne veut pas venir au SNUCLIAS : c'est donc une nouvelle forme d'organisation que nous devons imaginer, au plus près des réalités du terrain dans un souci d'efficacité pour l'action syndicale. Le SNUCLIAS est une union de syndicats, le plus souvent départementaux, le Snu-ACTE est un syndicat national constitué de sections de différents niveaux. Là aussi une évolution doit être proposée au mieux des intérêts de tous. Cela va nécessiter une réelle adaptation des uns et des autres.

Sur le plan structurel : Il faut, dans la même veine, repenser aux différentes formes que peut recouvrir la future structure et déterminer les différents niveaux politiques de celle-ci. La question de la gestion des cotisations, de l'utilisation du droit syndical issu des élections professionnelles en particulier en terme de décharges de service, la nature, la constitution et l'envergure du ou des délibératifs doit être abordée et traitée de telle sorte qu'elle permette à tout le monde de « s'y retrouver » dans un rapport « gagnant/gagnant ». Et bien sûr aussi la question des personnes : qui fait quoi, comment et avec qui... doit être posée surtout dans les lieux où il existe quelques légitimes interrogations.

Ces questions sont essentielles, elles sont au cœur de nos pratiques et fondent notre identité. Le SNUCLIAS et le Snu-ACTE n'ont pas la même histoire, pas la même construction mais doivent pourtant tout mettre en œuvre pour réussir ce défi.

Et dans le même temps, cette fusion est une formidable occasion de repenser notre organisation et pour nous permettre d'être en ordre de marche pour les prochaines échéances que nous allons devoir affronter : élections professionnelles, renouvellement générationnel...

La création de cette nouvelle entité syndicale en ferait une force de près de 11 000 adhérents-es qui deviendrait ainsi le 3^{ème} syndicat de la FSU.

A ce jour plusieurs rencontres ont eu lieu ; Elles ont permis d'aborder les thèmes à traiter. Il a été décidé de créer plusieurs groupes de travail qui doivent rapidement se réunir. Plusieurs thématiques doivent être abordées et dans un 1^{er} temps 4 groupes de travail constitués : 1 sur les valeurs partagées qui fondent nos identités, 1 sur les questions de trésorerie, 1 sur l'organisation et 1 sur la structuration.

Ces 4 groupes doivent travailler sous la responsabilité du Bureau National auquel il doit être rendu compte précisément de l'évolution de la situation.

Le congrès du SNUCLIAS réuni à Parent le 17 octobre 2012 valide cette démarche et donne mandat au Bureau National pour mener à bien cette procédure qui devra aboutir au rapprochement puis à la fusion du SNUCLIAS et du Snu-ACTE en une même organisation syndicale adhérente de la Fédération Syndicale Unitaire. Conformément aux statuts du SNUCLIAS, c'est le congrès du syndicat qui devra au final valider ce processus.